

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

Conseil d'Administration

Séance du mercredi 28 novembre 2018

Délibération n° CA-2018- 167

Approbation du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2018-2022

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le Règlement Intérieur Institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n°R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE le programme pluriannuel d'interventions (PPI) 2018-2022, annexé à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration
Laurence ROUEDE



Transmis pour approbation

à Monsieur le préfet de région

Bordeaux, le 05 DEC. 2018

Le préfet,

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales*


Patrick AMOUSSOU-ADEBLE